

Communiqué de presse

16 décembre 2025

La proposition de loi visant à améliorer l'indemnisation des victimes exposées aux essais nucléaires français en Polynésie inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale

Mereana Reid Arbelot, députée de Polynésie française et Didier Le Gac, député du Finistère, saluent la décision de la conférence des Présidents de l'Assemblée nationale d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine semaine transpartisane, prévue en janvier, la proposition de loi qu'ils ont déposée conjointement visant « à reconnaître les victimes de l'exposition aux essais nucléaires français et améliorer leur indemnisation » (lien vers la proposition de loi).

L'inscription de cette proposition de loi constitue une reconnaissance de la qualité des travaux menés dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire que les deux députés ont co-animée au début de l'année 2025. Les conclusions de cette commission ont donné lieu à un rapport adopté à l'unanimité, soulignant la nécessité d'une refonte globale du dispositif existant.

Quinze ans après l'adoption de la loi Morin, ce nouveau texte, qui sera examiné lors de la semaine du 19 janvier, ambitionne d'élargir et d'améliorer significativement le dispositif d'indemnisation des Polynésiens et des vétérans exposés aux 193 essais nucléaires français réalisés entre 1966 et 1996.

L'objectif est de faire reconnaître l'ensemble des femmes et des hommes qui ont contribué, volontairement ou non, à une page de l'histoire ayant façonné la puissance stratégique de la France. Cette reconnaissance doit s'inscrire dans une démarche globale de mémoire, de respect, de réparation et de réconciliation, en particulier à l'égard des populations directement exposées en Polynésie française.

La proposition de loi prévoit ainsi une refonte en profondeur du modèle d'indemnisation : instauration d'une présomption d'exposition, revalorisation de la CSCEN , prise en compte des victimes indirectes et des ayants droit, ainsi que l'instauration d'une prescription décennale.

Autant d'évolutions nécessaires, attendues et largement plébiscitées par les victimes et leurs représentants.

Contact Didier Le Gac : 06.73.39.59.17 - didier.legac@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 02.98.33.02.20 - 11 rue de Kerzouar - BP 30089 - 29290 Saint-Renan